

---

## THEMATIQUE 4 : ÉQUILIBRE TERRITORIAL

### <?> RATTACHEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE A LA REGION BRETAGNE

#### I. RAPPELS HISTORIQUES

Jusqu'à la fin du VIII<sup>ème</sup> siècle, la Bretagne est un ensemble de petits royaumes que l'armée franque essaye d'envahir sans succès au cours du règne de Charlemagne. Le premier souverain d'une Bretagne "unifiée" est Nominoë, nommé en 845 par l'empereur Charles le Chauve pour administrer la province.

Tout au long de la période féodale, les frontières de la Bretagne sont mouvantes. Au IX<sup>ème</sup> siècle, Angers, le Cotentin et l'Avranchin sont bretons, mais les invasions Vikings du X<sup>ème</sup> siècle détachent provisoirement Nantes du territoire de la Bretagne. La ville sera reprise en 936 par Alain Barbetorte, premier Duc de Bretagne en 937.

A la suite d'un long processus d'unions matrimoniales entre les duchesses de Bretagne et les rois de France, le Traité d'Union de 1532 rattache définitivement la Bretagne à la couronne de France. Le titre de Duc de Bretagne disparaît.

Tout au long de l'Ancien Régime, le territoire de la Bretagne bouge peu. Il correspond à peu près à celui de l'actuelle région Bretagne et du nord du département de la Loire-Atlantique. En 1790, les provinces sont supprimées et la Bretagne est éclatée en 5 départements :

- Côtes du Nord (devenues Côtes-d'Armor en 1990)
- Finistère
- Ille-et-Vilaine
- Loire-Inférieure (devenue Loire-Atlantique en 1957)
- Morbihan

En 1919 sont créés les "groupements économiques régionaux" ou "régions Clémentel". Prémices des régions actuelles, ces groupements s'articulent autour d'une grande ville et de son bassin économique. La région de Rennes, dénommée VI<sup>ème</sup> région, comprend l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord et le Finistère. La grande V<sup>ème</sup> région (région de Nantes) comprend la Mayenne, la Sarthe, l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire, la Vendée, la Loire-Inférieure et le Morbihan. Ces "groupements économiques régionaux" ne vivront qu'une dizaine d'années.

En 1941, un décret institue notamment une région de Rennes composée de 4 départements et une région d'Angers à laquelle la Loire-Inférieure est rattachée. Les régions de Vichy sont supprimées en 1945.

En 1956, un arrêté prévoit 22 régions métropolitaines, dessinées sur la base de considérations économiques car ce schéma d'organisation territoriale concerne le réseau des Chambres de Commerce. La Loire-Inférieure, en vertu de ses liens économiques avec Angers, est alors rattachée aux Pays de la Loire. En 1964, des Préfets de Régions sont mis en place. En 1972, la loi de régionalisation crée les conseils régionaux, investis de très peu de pouvoirs. Le simple territoire régional devient toutefois un établissement public régional (EPR). En 1982, la loi de décentralisation fait de la Région une véritable collectivité territoriale.

---

## **II. LE CADRE LEGISLATIF ACTUEL**

L'article L 4122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la modification du périmètre d'une région en ces termes :

*"Les limites territoriales des régions sont modifiées par la loi après consultation des conseils régionaux et des conseils généraux intéressés.*

*La modification des limites territoriales des régions peut être demandée par les conseils régionaux et les conseils généraux intéressés.*

*Toutefois, lorsqu'un décret en Conseil d'Etat modifie les limites territoriales de départements limitrophes n'appartenant pas à la même région, et qu'un avis favorable a été émis par les conseils généraux et par les conseils régionaux, ce décret entraîne la modification des limites de la région."*

On notera que **l'avis des conseils régionaux et généraux est purement consultatif et que le législateur peut décider de passer outre l'avis défavorable de l'une ou l'autre des assemblées (ou des deux) s'il juge qu'il y va de l'intérêt général.**

Le terme "intéressés" laisse place à l'interprétation stricte (seul le département et la région concernés par un rattachement) ou à une interprétation extensive (tous les conseils généraux et régionaux dont le périmètre se trouvera modifié) qui doit toutefois tenir compte du principe de non-tutelle d'une collectivité sur une autre.

La loi ne prévoit pas de recours possible au référendum pour le rattachement d'un territoire départemental à une région, contrairement à ce qui est prévu par le CGCT pour le regroupement des régions.

**Toutefois, le conseil général et la région concernés ont la possibilité de faire par délibération une demande de modification territoriale. Ce que la Loire-Atlantique et la Région Bretagne n'ont pas fait.**

## **III. ETAT DE L'OPINION**

### **INSTITUTIONS**

A plusieurs reprises, le conseil général de la Loire-Atlantique a exprimé son souhait d'être rattaché à la Bretagne en votant des vœux dans ce sens (1972, 2001).

Le conseil régional de Bretagne a également affirmé son attachement à la réunification administrative de la Bretagne à travers différents vœux (1981, 1997, 2001), résolutions (2004), motion (2008).

Le débat est relancé par le rapport Balladur, qui évoque la possibilité d'une réunification de la Bretagne à titre expérimental, et par les déclarations de Nicolas Sarkozy devant le Congrès des Maires le 7 novembre 2008 : *"On me parle de Nantes, capitale de la Bretagne, mais on est en Pays de la Loire"*.

Des conseils municipaux bretons, comme Lorient, Quimper ou Rennes en février 2009, votent alors des vœux en faveur du rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne. D'autres, comme Brest Métropole Océane, ont rejeté le vœu soumis par des élus de l'opposition sur le sujet.

---

## **OPINION PUBLIQUE**

Parmi les nombreux sondages publiés sur la question de la réunification de la Bretagne, deux principaux sont à retenir<sup>1</sup> :

- **En juin 2006, l'étude de TMO Régions pour France 3 Ouest se propose de coupler la traditionnelle question (la Loire-Atlantique doit-elle être rattachée à la Bretagne ?) avec la question symétrique (la Loire-Atlantique doit-elle rester attachée à la région Pays de la Loire ?).** Les résultats obtenus sont surprenants :
  - o 63 % des personnes interrogées et ayant exprimé une opinion se prononcent pour un rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne (dont 68 % en Loire-Atlantique, 66 % dans le reste de la Bretagne, 61 % dans le reste de la région Pays de la Loire) ;
  - o mais on constate aussi une part importante d'indécis (29 % de "ne se prononce pas" (NSPP) en Bretagne, 19 % en Loire-Atlantique, 31 % en Pays de la Loire) ;
  - o personnes sans opinion comprises, la proportion des sondés favorables au rattachement du 44 à la Bretagne passe donc à 47 % en région Bretagne, 55 % en Loire-Atlantique et 42 % en Pays de la Loire ;
  - o surtout, la réponse à la question symétrique donne des résultats contradictoires pour le département de Loire-Atlantique puisque, personnes sans opinion comprises, 60 % des habitants de la Loire-Atlantique se disent favorables au maintien de leur département dans la Région Pays de la Loire. Ce chiffre est de 37 % pour la Bretagne et de 63 % pour les Pays de la Loire.

Les paradoxes mis à jour par cette étude montrent la relativité des sondages d'opinion sur cette problématique complexe. Ce sondage est contesté par l'association Bretagne réunie.

- **Le 7 mars 2009, Ouest-France publie le sondage Ifop qui aborde la question de la réunification de la Bretagne par l'intermédiaire des travaux Balladur.** La question : *"Vous savez qu'il existe différents projets de réorganisation territoriale, notamment dans l'ouest de la France. Personnellement, parmi les scénarios suivants, lequel aurait votre préférence ?"*, posée aux habitants de la Bretagne et des Pays de la Loire recueille les résultats suivants :
  - o Qu'on en reste à la situation actuelle : 48% des habitants de la Bretagne, 66% des habitants des Pays de la Loire, 53% des habitants de la Loire-Atlantique, 74% des autres départements des Pays de la Loire.
  - o Que la Loire-Atlantique soit rattachée à l'actuelle Bretagne administrative et non plus aux Pays de la Loire : 32% des habitants de la Bretagne, 14% des habitants des Pays de la Loire, 27% des habitants de la Loire-Atlantique, 6% des habitants des autres départements des Pays de la Loire.
  - o Que les Pays de la Loire et la Bretagne se rassemblent pour former une seule région : 14% des habitants de la Bretagne, 12% des habitants des Pays de la Loire, 14% des habitants de la Loire-Atlantique, 10% des autres départements des Pays de la Loire.
  - o Que les Pays de la Loire, la Bretagne et la Basse-Normandie se rassemblent pour former une seule région : 6% des habitants de la Bretagne, 8% des habitants des Pays de la Loire, 6% des habitants de la Loire-Atlantique, 10% des autres départements des Pays de la Loire.

---

<sup>1</sup> Un échantillon plus détaillé est proposé en annexes.

Les résultats méritent d'être analysés avec la plus grande prudence compte tenu du contexte politique (rapport Balladur) et économique (crise) dans lequel intervient ce sondage. A noter également, l'absence de case NSPP.

#### IV. DONNEES CHIFFREES

##### *Les deux Régions : comparaison avant / après*

	Bretagne		Bretagne à 5		Pays de la Loire		Pays de la Loire à 4	
	Chiffres	Rang	Chiffres	Rang	Chiffres	Rang	Chiffres	Rang
Population <sup>2</sup>	3.094.534	7	4.328.535	4	3.450.413	5	2.216.328	11
PIB <sup>3</sup>	78 mds €	7	113,4 mds €	4	89 mds €	4	51,8 mds €	11
Superficie	27.208 km <sup>2</sup>	9	34 023 km <sup>2</sup>	5	32 082 km <sup>2</sup>	5	25 267 km <sup>2</sup>	13
Etudiants <sup>4</sup>	106.701		158.941	3	107 511		56.504	11
Agriculture <sup>5</sup>	1.658.100 ha		2.075.110 ha		2.174.460 ha		1.757.450 ha	
Emplois salariés <sup>6</sup>	744.052		1.107.985		955.767		591.834	

##### *La Bretagne à 5 : le poids de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique*

	Ille-et-Vilaine	Loire-Atlantique	Autres départements bretons	Ille-et-Vilaine + Loire-Atlantique
Population	24 %	31 %	45 %	55 %
PIB	24 %	31 %	45 %	55 %
Superficie	20 %	20 %	60 %	40 %
Etudiants	37 %	33 %	30 %	70 %
Emplois salariés	25 %	33 %	42 %	58 %

<sup>2</sup> Source : INSEE, population légale 2006, population municipale au sens de l'INSEE.

<sup>3</sup> Source : Eurostat et Insee 2006, en milliards d'euros.

<sup>4</sup> Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (2007/2008).

<sup>5</sup> Surface agricole utilisée en 2007, en hectares.

<sup>6</sup> Source : Unedic 2007.

**Comparaison avec les régions françaises et européennes (sources Eurostat et INSEE)**

	PACA	Valence	Bretagne à 5	Nord Pas de Calais	Toscane	Pays de la Loire à 4
<b>Population</b> (hab en 2005)	<b>4.750.947</b>	4.518.126	4.328.619	4.032.135	3.598.269	2.216.328
<b>PIB</b> (millions € en 2005)	<b>124.739</b>	88.511	108.305	87.836	95.823	51.784
<b>Superficie</b> (km <sup>2</sup> en 2005)	31.400	23.255	<b>34.023</b>	12.414	22.994	25.266
<b>Superficie agricole utilisée</b> (ha 2007)	656.020	686.570	<b>2.075.110</b>	818.700	806.430	1.757.450
<b>Nombre de salariés</b> (milliers en 2005)	1.633	<b>1.709</b>	1.558	1.338	1.208	801
<b>Nombre d'emplois</b> (millier en 2005)	1.815	<b>1.993</b>	1.738	1.433	1.654	892

Ces données chiffrées<sup>7</sup> laissent entrevoir l'impact d'un rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne, tant pour la région de destination que pour la région de départ. Il ressort notamment :

- Un fort déséquilibre aux dépens de la Région Pays de la Loire, qui se voit privée de près de la moitié de ses emplois salariés et de ses étudiants. Elle passerait du 4<sup>ème</sup> rang des régions françaises pour son PIB, au 11<sup>ème</sup> rang. Elle perd également une grande partie de son littoral.
- On note également, au sein d'une éventuelle Bretagne à 5 départements, le poids prédominant de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique par rapport aux 3 autres départements bretons : 70 % des étudiants, près de 60 % des emplois salariés, plus de la moitié du PIB et de la population seraient concentrés dans 2/5 du territoire.
- Un autre aspect révèle la problématique posée par la coexistence de 2 capitales régionales. Ainsi, les services régionaux de l'Etat implantés à la fois à Rennes et à Nantes doivent être entièrement repensés. Pour la seule ville de Nantes, ce sont 1630 fonctionnaires de l'Etat environ qui seront concernés par le doublonnage. La question de leur devenir et celui des locaux se pose à l'identique pour la ville de Rennes.
- La Région Bretagne à 5 représenterait une grande région de dimension européenne. En termes de superficie, de démographie et sur le plan économique, la Bretagne à 5 se hisserait au 4<sup>ème</sup> rang des régions françaises pour sa population et son PIB. A cet égard, la Bretagne à 5 serait plus peuplée que la région Nord Pas de Calais, plus riche que la Toscane, et compterait plus de salariés que la Région PACA.

**En conclusion, je vous propose de considérer :**

<sup>7</sup> D'autres données chiffrées sont disponibles en annexes.

- 
- *qu'il est incontestable que la Loire Atlantique, pour la plus grande partie de son territoire, est bretonne. Elle partage avec nous une histoire et une culture.*
  - *qu'il existe déjà des liens, des coopérations et des partenariats qui s'appuient sur cette communauté de destins, partenariats qu'il convient d'intensifier.*
  - *que le rattachement de la Loire Atlantique à la Bretagne ne pourra se faire sans tenir compte des autres territoires du Grand Ouest et notamment des autres départements des Pays de la Loire.*
  - *qu'il est incohérent d'envisager une modification du périmètre d'une région alors que l'avant-projet de loi de réforme des collectivités territoriales prévoit que les Régions soient vidées de toutes leurs substances et de toute autonomie financière. Une région de Bretagne élargie n'a aucun sens si on lui retire ses prérogatives.*

*Je vous propose de demander que soit organisé un grand débat national, et non une série de décisions prises dans la précipitation, pour aboutir à une vraie réforme des collectivités territoriales qui garantisse leur autonomie d'action, leur capacité d'initiative et d'innovation, leur responsabilité et la maîtrise suffisante de leurs ressources.*

*C'est dans le cadre de cette réforme dynamique des collectivités locales que le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine souhaite que soit organisée une consultation de l'ensemble des populations des deux Régions concernées pour connaître leur sentiment sur une modification éventuelle du périmètre des régions.*

LE PRESIDENT

*Jean-Louis TOURENNE*

## CHRONOLOGIE

Jusqu'à la fin du VIII <sup>ème</sup> siècle	La Bretagne est un ensemble de petits royaumes que l'armée franque essaye d'envahir sans succès au cours du règne de Charlemagne.
845	L'empereur Charles le Chauve nomme Nominoë, d'origine bretonne, souverain de Bretagne, avec le titre de <i>Missis imperatoris</i> . Il est chargé d'administrer la province au nom de l'empereur.
851	Nominoë entre en rébellion ouverte contre le pouvoir franc. Il installe une église bretonne et ses troupes conquièrent les cités franques de Rennes, Nantes et Angers (traité d'Angers).
868	Le roi Salomon de Bretagne pousse ses troupes à l'Est. Le traité de Compiègne lui concède le Cotentin, l'Avranchin ainsi que les îles anglo-normandes. La Bretagne atteint alors son extension géographique maximum.
Débuts du X <sup>ème</sup> siècle	La Bretagne est déstabilisée par les contre-attaques fréquentes des troupes royales et par les occupations et incursions vikings. En 919, Nantes est prise par les Vikings.
<b>936</b>	Alain Barbetorte, qui avait fui l'invasion viking en Angleterre, entreprend de reconquérir les terres bretonnes et de chasser les Normands. Mais, à la tête d'un "royaume" affaibli, il ne peut prétendre au titre de Roi. <b>En 937, la Bretagne devient un Duché dont Nantes est la capitale.</b>
<b>1156</b>	<b>A la suite d'une longue période de divisions internes, le comté de Nantes est détaché de la Bretagne et annexé à l'Anjou jusqu'au début du XIII<sup>ème</sup> siècle.</b>
1488	Défaite de François II, Duc de Bretagne, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, devant les troupes royales. Le traité du Verger impose que les filles du Duc, et notamment son héritière Anne de Bretagne, ne pourront se marier sans l'assentiment du roi de France. Le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, roi de France, en 1491, marque le début du long processus qui aboutira à l'annexion du Duché.
<b>1532</b>	Le traité d'union de la Bretagne à la France est voté par les États de Bretagne, après plusieurs unions matrimoniales entre les duchesses de Bretagne et les rois de France. La Bretagne se trouve alors réunie à la Couronne de France, en tant que Province, et intègre le domaine royal. <b>Le titre de Duc de Bretagne disparaît.</b>
Tout au long de l'Ancien Régime	<b>Le territoire de la Bretagne bouge peu. Il correspond à peu près à celui de l'actuelle région Bretagne et du nord du département de la Loire-Atlantique.</b>
1790	Les provinces sont supprimées et la Bretagne cesse d'exister en tant qu'entité administrative. L'ancienne province est éclatée en 5 départements : - Côtes du Nord (devenues Côtes-d'Armor en 1990) - Finistère - Ille-et-Vilaine - Loire-Inférieure (devenue Loire-Atlantique en 1957) - Morbihan
1919	Création des "groupements économiques régionaux" ou "régions Clémentel". Prémices des régions actuelles, ces groupements s'articulent autour d'une grande ville et de son bassin économique. La région de Rennes, dénommée VI <sup>ème</sup> région, comprend l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord et le Finistère. La grande V <sup>ème</sup> région (région de Nantes) comprend la Mayenne, la Sarthe, l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire, la Vendée, la Loire-Inférieure et le Morbihan. Ces "groupements économiques régionaux" ne vivront qu'une dizaine d'années.
<b>30 juin 1941</b>	<b>Un décret institue notamment une région de Rennes composée de 4 départements et une région d'Angers à laquelle la Loire-Inférieure est rattachée. Les régions de Vichy sont supprimées en 1945.</b>

28 nov. 1956	<b>Un arrêté prévoit 22 régions métropolitaines</b> , dessinées sur la base de considérations économiques car ce schéma d'organisation territoriale concerne le réseau des Chambres de Commerce. <b>La Loire-Inférieure, en vertu de ses liens économiques avec Angers, est alors rattachée aux Pays de la Loire.</b>
1964	Création des préfets de Région
5 juillet 1972	La loi de régionalisation crée les conseils régionaux, investis de très peu de pouvoirs. Le simple territoire régional devient toutefois un établissement public régional (EPR).
1972	<b>Le conseil général de la Loire-Atlantique vote un vœu exprimant son souhait d'être rattaché à la Bretagne.</b>
2 mars 1982	La loi de décentralisation fait de la Région une véritable collectivité territoriale.

## SONDAGES

1986	Un sondage pour FR3 Nantes indique de seulement 44 % des habitants de Loire-Atlantique souhaitent le rattachement.
1999-2001	Une série de sondages (Sofres, TMO, Institut CSA) montre que l'opinion publique de Loire-Atlantique semble favorable à un rattachement à la Bretagne : - 68 % en 1999 - 71 % en 2000 (63 % dans les autres départements bretons) - 75 % en 2001 (63 % dans les autres départements bretons)
2002	Un sondage de TNS Sofres formulé de façon différente auprès des habitants de Loire-Atlantique ( <i>quelle serait la meilleure formule en matière d'organisation territoriale pour la Loire-Atlantique ?</i> ) donne un résultat différent des sondages habituels : - 29 % des personnes interrogées sont favorables au rattachement à la Bretagne - 32 % sont pour le maintien des structures régionales actuelles - 36 % sont pour la création d'une région Grand Ouest dont le 44 ferait partie.
Juin 2006	L'étude de TMO Régions pour France 3 Ouest se propose de coupler la traditionnelle question ( <i>la Loire-Atlantique doit-elle être rattachée à la Bretagne ?</i> ) avec la question symétrique ( <i>la Loire-Atlantique doit-elle rester attachée à la région Pays de la Loire ?</i> ). Les résultats obtenus sont surprenants : - <b>63 % des personnes interrogées et ayant exprimé une opinion se prononcent pour un rattachement du 44 à la Bretagne</b> (dont 68 % en Loire-Atlantique, 66 % dans le reste de la Bretagne, 61 % dans le reste de la région Pays de la Loire) - mais on constate aussi <b>une part importante d'indécis</b> (29 % de "ne se prononce pas" (NSPP) en Bretagne, 19 % en Loire-Atlantique, 31 % en Pays de la Loire). - <b>personnes sans opinion comprises, la proportion des sondés favorables au rattachement du 44 à la Bretagne passe donc à 47 % en région Bretagne, 55 % en Loire-Atlantique et 42 % en Pays de la Loire.</b> - surtout, la réponse à la question symétrique donne des résultats <b>contradictaires pour le département de Loire-Atlantique</b> puisque, personnes sans opinion comprises, <b>60 % des habitants du 44 se disent favorable au maintien de leur département dans la Région Pays de la Loire. Ce chiffre est de 37 % pour la Bretagne et de 63 % pour les Pays de la Loire.</b> Les paradoxes mis à jour par cette étude montrent la relativité des sondages d'opinion sur cette problématique complexe. Ce sondage est contesté par l'association Bretagne réunie.

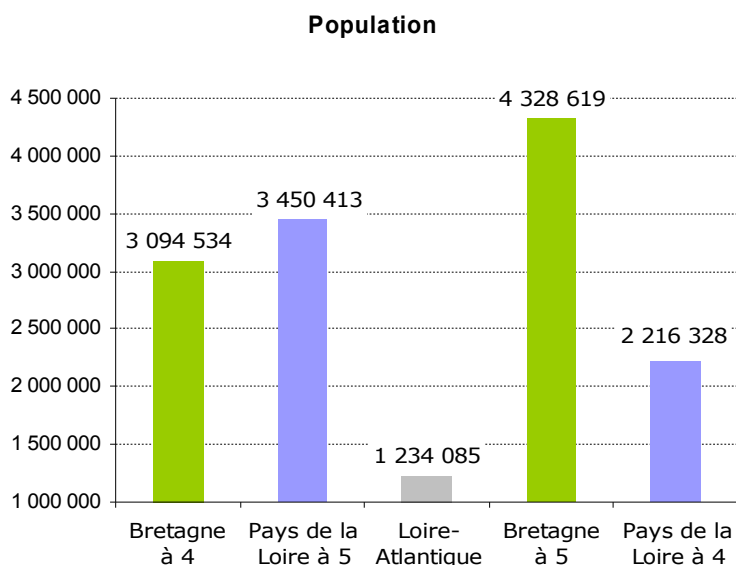


---

7 mars 2009	<p>Le sondage Ifop-Ouest-France aborde la question de la réunification de la Bretagne par l'intermédiaire des travaux Balladur. La question : "<i>Vous savez qu'il existe différents projets de réorganisation territoriale, notamment dans l'ouest de la France. Personnellement, parmi les scénarios suivants, lequel aurait votre préférence ?</i>", posée aux habitants de la Bretagne et des Pays de la Loire recueille les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Qu'on en reste à la situation actuelle : 48% des habitants de la Bretagne, 66% des habitants des Pays de la Loire, 53% des habitants de la Loire-Atlantique, 74% des autres départements des Pays de la Loire.</b></li><li>- <u>Que la Loire-Atlantique soit rattachée à l'actuelle Bretagne administrative et non plus aux Pays de la Loire</u> : 32% des habitants de la Bretagne, 14% des habitants des Pays de la Loire, 27% des habitants de la Loire-Atlantique, 6% des habitants des autres départements des Pays de la Loire.</li><li>- <u>Que les Pays de la Loire et la Bretagne se rassemblent pour former une seule région</u> : 14% des habitants de la Bretagne, 12% des habitants des Pays de la Loire, 14% des habitants de la Loire-Atlantique, 10% des autres départements des Pays de la Loire.</li><li>- <u>Que les Pays de la Loire, la Bretagne et la Basse-Normandie se rassemblent pour former une seule région</u> : 6% des habitants de la Bretagne, 8% des habitants des Pays de la Loire, 6% des habitants de la Loire-Atlantique, 10% des autres départements des Pays de la Loire.</li></ul> <p><b>Les résultats méritent d'être analysés avec la plus grande prudence compte tenu du contexte politique (rapport Balladur) et économique (crise) dans lequel intervient ce sondage. A noter également, l'absence de case NSPP.</b></p>
----------------	--

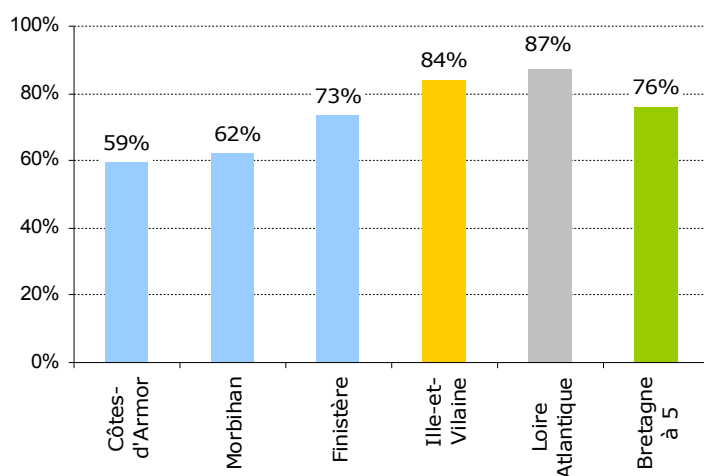
## ELEMENTS STATISTIQUES

### 1. Population :



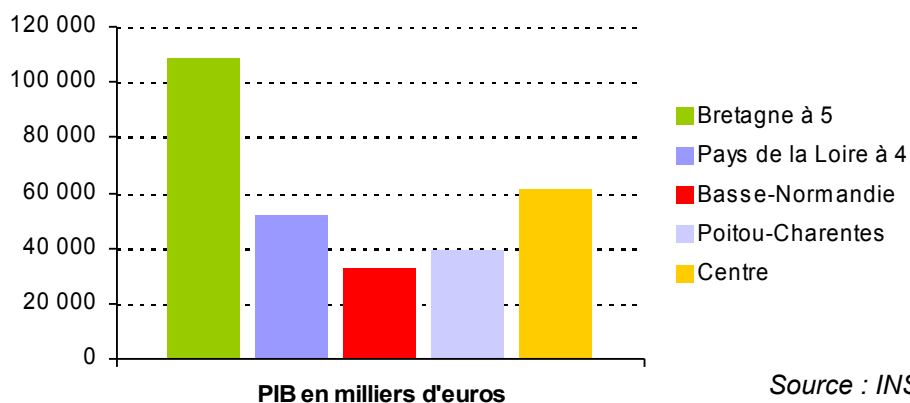
Source : INSEE, population légale 2006, population municipale au sens de l'INSEE

### Répartition urbaine de la population



Source : INSEE RP 1999

### 2. PIB



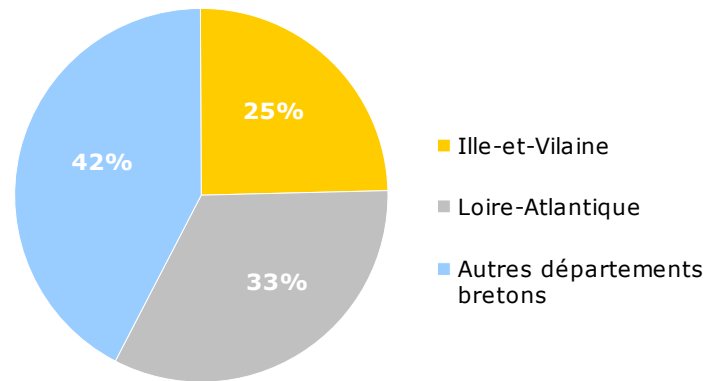
### 3. L'emploi dans la Bretagne à 5

Source : INSEE et Eurostat 2006

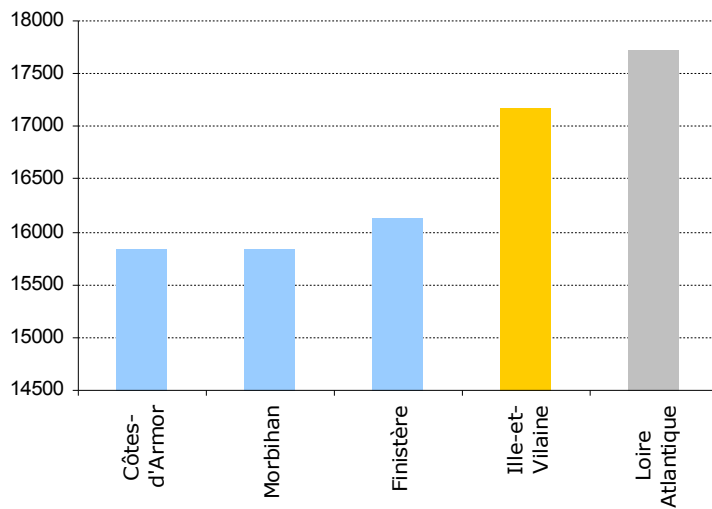
**Erreur ! Des objets ne peuvent pas être créés à partir des codes de champs de mise en forme.** Source : INSEE RP 2006

### Répartition de l'emploi salarié dans la Bretagne à 5

Source : Unedic 2007



### Revenu salarial net moyen (public/privé)



Source : INSEE DADS 2006

#### 4. Les services de l'Etat installés à Nantes

<b>Directions régionales de l'Etat installées à Nantes</b>	<b>Effectifs : nombre d'agents</b>
<b>DRAF</b> (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt)	98
<b>DIREN</b> (Direction Régionale de l'Environnement)	62
<b>DRAC</b> (Direction Régionale des Affaires Culturelles)	92
<b>DRDCCRF</b> (Direction Régionale et Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes)	62
<b>DRIRE</b> (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement)	162
Direction Régionale de l'INSEE	493
<b>DRASS</b> (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales)	175
<b>DRTEFP</b> (Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)	139
<b>DRE</b> (Direction Régionale de l'Equipement)	120
<b>DRDAM</b> (Direction Régionale et Départementale des Affaires Maritimes)	113
<b>DRDJS</b> (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports)	114
<b>Total</b>	<b>1630</b>